

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

La Ville de Quimperlé souhaite promouvoir les modes de transport responsables alternatifs à la voiture. Aujourd'hui, la place donnée à la voiture est importante et les piétons circulent difficilement.

Afin que la Ville, et en particulier son centre, redevienne un lieu de destination et pas seulement un lieu de passage, la Ville encourage les habitants à s'équiper en vélo à assistance électrique (VAE), moyen de déplacement écologique adapté à la topographie du territoire quimperlois.

La municipalité s'engage donc à accorder aux **habitants de Quimperlé une aide de 100 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.**

Comment faire ? Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit :

- De faire l'acquisition de votre VAE (la date de l'acquisition doit être postérieure au 6 juin 2012),
- De demander au commerçant une facture nominative,
- D'adresser le dossier de demande de subvention comprenant les pièces suivantes :
 - 1) Un courrier de demande d'aide (cf. modèle page 3),
 - 2) Une copie de la facture acquittée au nom et à l'adresse du bénéficiaire,
 - 3) Un justificatif de domicile, au nom et à l'adresse du bénéficiaire,
 - 4) Un RIB ou un RIP.

A l'adresse suivante :

Mairie de Quimperlé
32 rue de Pont-Aven
BP 131
29391 QUIMPERLE

Après instruction du dossier, la subvention vous sera versée par virement bancaire.

Afin de mieux vous connaître, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Vous êtes : un homme une femme

Votre âge : 18-34 ans 35-54 ans 55-64 ans 65 ans et plus

Vous utilisez le plus souvent : les transports en commun la voiture
 le deux-roues motorisé le vélo

Vous disposez déjà : d'une voiture d'un deux-roues motorisé d'un vélo

Vous utiliserez votre VAE pour des trajets : domicile/travail quotidien
 domicile/travail occasionnel loisirs

Pour ces déplacements, ce vélo à assistance électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ?

Non

Oui, lequel _____

REGLEMENT RELATIF A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Article 1 – Nature de l'aide

Par délibération du 6 juin 2012 modifié le 22 mai 2013, la Ville de Quimperlé s'engage à contribuer à la lutte contre le changement climatique. Elle souhaite promouvoir les modes de transport responsables alternatifs à la voiture et adaptés à la topographie du territoire.

C'est dans cette optique que la Ville octroie une aide financière de 100 € pour l'achat d'un VAE après le 6 juin 2012 pour les habitants de la Ville de Quimperlé, dans la limite d'une aide par personne.

Ces aides seront versées dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet.

Article 2 – Conditions d'attribution de l'aide

Pour l'application de cette aide, il est nécessaire de respecter les règles suivantes :

- Cette aide est versée uniquement aux particuliers.
- Les bénéficiaires de cette aide devront être domiciliés à Quimperlé.

Article 3 – Pièces justificatives obligatoires

- Le dossier de demande de subvention en vue de l'attribution de l'aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique,
- Un justificatif de domicile, au nom et à l'adresse du bénéficiaire,
- La copie de la facture acquittée au nom, prénom et adresse du bénéficiaire et dont la date d'acquisition est postérieure à la délibération du 6 juin 2012,
- Un RIB ou RIP

Renseignements complémentaires :

Ville de Quimperlé

Tél : 02 98 96 37 37 Courriel : mairie@ville-quimperle.fr



Cadre réservé à la Mairie

Dossier N° :

Reçu le :

Courrier de demande d'aide

Nom Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal / Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

VILLE DE QUIMPERLE
MAIRIE DE QUIMPERLE
32 rue de Pont Aven
CS 20131
29391 QUIMPERLE CEDEX

A _____, le _____

Objet : Demande de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Monsieur Le Maire,

Je sollicite l'attribution de la subvention municipale prévue pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en conformité avec le règlement du dispositif approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 juin 2012, modifié le 22 mai 2013, dont j'accepte les modalités.

Vous trouverez à l'appui de ma demande l'ensemble des pièces requises soit :

- Une copie de la facture acquittée mentionnant :
 - Le nom du magasin et son adresse,
 - La date de paiement, le nom et l'adresse du demandeur.
- Un justificatif de domicile,
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou R.I.P.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature.